

## **Offre promotionnelle Recharge de Chevrolet offrant l'installation d'une prise de recharge à domicile**

### **Conditions générales pour le client**

La présente « promotion » est offerte à des personnes qui résident au Canada dans le cadre de leur achat ou de leur location d'une Chevrolet Bolt EV 2022 neuve ou d'un Bolt EUV 2022 neuf d'un concessionnaire General Motors participant au Canada. La promotion est assujettie aux définitions, aux qualifications, aux limites et aux exigences énoncées dans les présentes « conditions générales ». En vertu des présentes conditions générales, vous pourriez être admissible à l'obtention d'une prise de recharge à domicile installée sans frais supplémentaires pour vous, ou une autre promotion de recharge de votre choix.

**DÉFINITIONS :** Dans le cadre des présentes conditions générales, « vous », « votre » et « client » se rapportent à l'acheteur ou au locataire du véhicule admissible indiqué sur les bons de commande de l'établissement concessionnaire.

« GM », « nous », « notre » et « nos » se rapportent à la Compagnie General Motors du Canada, une société maintenue en vertu des lois de la province de la Nouvelle-Écosse, avec des bureaux situés au 1908, Colonel Sam Drive, Oshawa (Ontario) L1H 8P7.

De plus, certains mots et certaines phrases sont définis comme suit :

**Durée de la promotion :** du 1<sup>er</sup> juin 2021 au **31 décembre 2021**, sauf si GM, à sa seule et entière discrétion, décide de la prolonger.

**Date de livraison** désigne la date à laquelle votre véhicule admissible est déclaré livré par votre concessionnaire participant.

**Véhicule admissible** désigne une Chevrolet Bolt EV 2022 neuve ou un Chevrolet Bolt EUV 2022 neuf, acheté ou loué auprès d'un établissement concessionnaire participant situé au Canada.

**Formulaire d'installation pour véhicule électrique** désigne le questionnaire que le client doit présenter pour amorcer un jumelage avec un installateur. Les renseignements relatifs au client qui figurent sur le formulaire d'installation pour véhicule électrique doivent correspondre aux renseignements personnels relatifs à l'achat du véhicule admissible sur le bon de commande, sauf que l'adresse du client peut être différente lorsque le client choisit l'option d'un crédit d'installation pour sa résidence secondaire.

**Installation** désigne l'installation d'une prise de recharge à sa résidence principale qui répond aux exigences d'installation énoncées dans les présentes conditions générales.

**Installateur** désigne un entrepreneur choisi par Qmerit.

**Prise de recharge à domicile** désigne une prise de 240 V (prise NEMA 14-50 et nouveau disjoncteur de 40 A dans le panneau existant).

**Établissement concessionnaire participant, concessionnaire participant ou concessionnaire** désignent un établissement concessionnaire de véhicules automobiles située au Canada autorisée par écrit par GM à annoncer et à vendre des véhicules électriques Chevrolet neufs.

**Qmerit** désigne Qmerit Electrification Canada Ltd., l'organisme qui est chargé de sélectionner des installateurs et de jumeler les clients à des installateurs qui effectueront les installations.

### **PROCESSUS OFFRE PROMOTIONNELLE RECHARGE DE CHEVROLET OFFRANT L'INSTALLATION D'UNE PRISE DE RECHARGE À DOMICILE– Comment ça fonctionne**

Chaque client admissible qui a acheté ou qui loue un véhicule admissible aura la possibilité de participer à la présente promotion ou à la promotion d'un crédit pour recharge publique de la Chevrolet Bolt. Vous ne pouvez participer qu'à cette promotion ou qu'à la promotion d'un crédit pour recharge publique – pas aux deux. Si vous choisissez de participer à la présente promotion, vous serez admissible soit à une installation standard, soit à un crédit d'installation basé sur les renseignements que vous nous aurez fournis. Tous les renseignements que vous fournissez et votre qualification sont assujettis à une vérification par un installateur. L'option d'installation standard n'est offerte que pour les résidences principales, alors que l'option de crédit d'installation peut être offerte pour une résidence principale ou une résidence secondaire. Si vous choisissez de participer à la présente promotion, votre concessionnaire enverra votre prénom et votre nom, votre numéro de téléphone, votre code postal, votre adresse électronique et votre numéro d'identification du véhicule à Qmerit et à GM. **Vous devez effectuer votre choix dans les sept (7) jours suivant la date de livraison de votre véhicule, et la présente entente est réputée conclue à cette date.**

Si vous choisissez la présente promotion, GM vous enverra une invitation par courrier électronique pour remplir un formulaire d'installation pour véhicule électrique. Les renseignements personnels qui figurent sur le formulaire d'installation pour véhicule électrique doivent correspondre aux renseignements fournis à votre concessionnaire sur votre bon de commande (sauf que votre adresse peut être différente lorsque vous êtes admissible à un crédit d'installation à votre résidence secondaire). Si vous préférez l'offre d'installation standard, fournissez tous les renseignements demandés, y compris la description de votre garage, les spécifications et l'emplacement de votre panneau électrique, l'emplacement souhaité pour la prise, la confirmation de l'obtention de l'approbation de votre association de propriétaires résidentiels ou de votre locateur et de toute autre approbation de tiers nécessaire, et envoyez des photos de la disposition de votre garage, de votre panneau électrique et de l'emplacement de la prise de recharge. Il est strictement interdit de télécharger des photos inappropriées, obscènes ou offensantes; GM peut, à sa seule et entière discrétion, disqualifier tout client de cette promotion si de telles photos sont téléversées. Il incombe au client d'obtenir toutes les approbations nécessaires de son association de propriétaires résidentiels ou de son locateur et toute autre approbation de tiers nécessaire avant de déposer le formulaire d'installation pour véhicule électrique. Les renseignements personnels que vous fournissez dans le cadre de la présente promotion (y compris dans le formulaire d'installation pour véhicule électrique) seront reçus et traités par GM Canada et Qmerit aux fins de l'administration de votre participation à la

promotion, pour vous fournir des produits et des services connexes et autrement tel que stipulé dans leurs déclarations de confidentialité respectives ou dans la mesure permise par les lois qui s'appliquent. En fournissant vos renseignements personnels, y compris toute photo téléversée, vous consentez à la collecte, à l'utilisation, à la communication et à la conservation de vos renseignements personnels par GM Canada et par Qmerit, conformément à leurs déclarations de confidentialité respectives que l'on peut consulter ici :

[Politique de la vie privée GM](#)

[Politique de la vie privée Qmerit](#)

Le formulaire d'installation pour véhicule électrique vous aidera à établir si votre résidence répond aux [exigences de l'installation standard](#) pour la prise de recharge à domicile. Pour les clients qui veulent une installation standard ou un crédit d'installation, Qmerit trouvera et sélectionnera un installateur local qui est qualifié, assuré et titulaire d'un permis pour effectuer l'installation. Une fois que Qmerit aura choisi votre installateur, Qmerit vous fournira le nom de son entreprise, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse de courrier électronique, et il donnera à l'installateur votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse de courrier électronique. Votre installateur communiquera avec vous par courriel ou par téléphone pour passer en revue les détails inscrits dans le formulaire d'installation pour véhicule électrique et confirmer si les données présentées répondent aux exigences des offres d'installation standard ou de crédit d'installation. Vous recevrez ensuite un courriel de Qmerit ou d'un installateur vous demandant de confirmer que l'installateur peut effectuer le travail nécessaire. Chaque installateur s'efforcera d'obtenir en votre nom tous les permis nécessaires en vertu des lois qui s'appliquent localement. Une fois que tous les permis requis ont été obtenus, l'installateur fixera un rendez-vous pour votre installation. Une fois l'installation terminée, l'installateur fera parvenir une confirmation à Qmerit. **L'installation doit être effectuée dans les 180 jours suivant la date de livraison de votre véhicule admissible et aura lieu à la date convenue entre vous et l'installateur.** Si on ne peut pas obtenir de permis, vous aurez la possibilité de participer à la promotion d'un crédit pour recharge publique. Pour exercer cette option, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

**Composants pour l'installation standard :** Pour chaque installation standard conforme aux exigences d'installation standard énumérées ci-dessous (« installation standard »), chaque installateur doit effectuer ce qui suit pour chaque client admissible :

- fournir et installer une prise NEMA 14–50;
- fournir et installer un nouveau disjoncteur de 40 A dans le panneau;
- fournir et installer le câblage électrique conforme aux codes, le tube de protection et les produits d'étanchéité, au besoin;
- utiliser du fil de calibre 6;
- créer, déposer et payer la documentation et les frais relatifs aux permis;
- effectuer le calcul de la charge du panneau principal.

Ni prise de recharge ni cordon de recharge compatible ne sont inclus dans l'installation standard.

**Exigences pour l'installation standard :** Pour être admissible à l'obtention d'une installation standard d'une prise de recharge à domicile, il faut respecter les exigences suivantes :

- l'installation doit être située à la résidence principale du client tel que déclarée sur le bon de commande ou le contrat de location du véhicule du client;
- l'installation se limite aux maisons unifamiliales, aux duplex, aux immeubles en copropriété ou aux maisons en rangée, pourvu que le client dispose d'un compteur dédié;
- l'emplacement définitif de la nouvelle prise doit être sur la même structure que le panneau électrique principal (intérieur ou extérieur);
- le client doit obtenir l'approbation de son association de propriétaires résidentiels, de son locateur et toute autre approbation de tiers nécessaire avant l'envoi du formulaire d'installation pour véhicule électrique et avant l'installation;
- les travaux d'installation ne peuvent être effectués que si les permis qui s'appliquent ont été obtenus et que les travaux peuvent être effectués selon les normes des codes appropriés;
- sans limiter ce qui précède, l'installateur doit être en mesure d'obtenir tous les permis requis avant le début de l'installation proposée;
- l'entrée électrique existante doit fournir une intensité admissible suffisante pour la nouvelle charge de recharge;
- le panneau électrique doit avoir 40 ampères de capacité de réserve selon le calcul de la charge pour le nouveau disjoncteur;
- le lieu de travail doit être sécurisé et accessible à l'installateur;
- les câblages doivent être montés à l'extérieur et visibles pour l'installateur;
- il doit y avoir un accès dégagé pour l'installation;
- il ne peut y avoir d'amiante ni de peinture au plomb dans la maison et à risque de dérangement;
- l'installateur doit faire partie du réseau d'installateurs agréés de Qmerit et être choisi par Qmerit pour effectuer l'installation.

## OFFRES DE RECHANGE

Tout client peut choisir de recevoir l'une des offres de rechange suivantes, qu'il soit admissible ou non à l'offre d'installation standard :

1. **Offre de crédit d'installation** : GM offrira un crédit d'une valeur pouvant aller jusqu'à 1 500,00 \$ CA à appliquer à une installation (y compris les permis) effectuée par un installateur pour les clients qui ne répondent pas aux exigences pour une installation standard ou qui choisissent l'offre de crédit d'installation. Dans un tel cas, l'installateur effectuera l'installation, et il incombera au client de payer directement l'installateur tous les coûts supérieurs à 1 500,00 \$ CA, tel que convenu entre le client et l'installateur. Ce crédit peut être utilisé pour l'installation d'une prise de recharge ou d'une prise de courant fournie par le client.
2. **Offre de crédit de FLO** : GM offrira au client un crédit de Flo de 750,00 \$ CA à utiliser pour une recharge publique à des stations de charge Flo ou sur des réseaux de ses partenaires, conformément aux [conditions générales de l'offre de crédit de Flo](#).

Pour tout achat ou toute location d'un véhicule admissible, vous ne pouvez participer qu'à l'une des trois offres : installation standard, le crédit pour installation ou le crédit de Flo.

## COÛTS

**Généralités :** Toute réparation ou tout coût supplémentaire imprévu découlant d'inspections ou de l'installation et qui n'est pas directement lié à l'installation standard, ainsi que les coûts supérieurs à l'offre de crédit pour l'installation sera de la responsabilité exclusive du client, qui est seul responsable de payer ces montants directement à l'installateur. Le filage à l'intérieur des murs (finis ou non) occasionneront des frais supplémentaires qui ne sont pas inclus dans la présente promotion. L'installation de prise de recharge n'est pas comprise dans l'installation standard. L'installation ne couvre pas les disjoncteurs désuets (y compris, mais sans s'y limiter, Zinsco, Federal Pacific et Bulldog Pushmatic). Si la structure du garage n'est pas rattachée à la résidence, les travaux d'excavation de tranchées requis occasionneront des frais supplémentaires et ne sont pas inclus dans la présente promotion. Tous les coûts associés à l'installation qui ne sont pas inclus dans la présente promotion sont de la responsabilité exclusive du client. Tout coût de mise à niveau qui dépasse ceux prévus pour l'installation sera négocié entre le client et l'installateur, et le client en sera entièrement responsable. Tout coût additionnel sera présenté au client par l'installateur dans un devis écrit avant le début des travaux. Le client sera entièrement responsable de toute réparation ou de tout coût additionnel imprévu découlant d'inspections qui ne sont pas directement liées à l'installation. Tous les coûts associés à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de la prise de recharge à domicile (par exemple, les frais d'électricité) sont de la responsabilité exclusive du client.

En plus des coûts susmentionnés, pour 1) l'**installation standard**, tous les coûts associés à une installation réussie qui répond aux exigences d'installation standard, y compris, mais sans s'y limiter, tous les coûts associés à l'obtention des permis appropriés, seront payés par GM ou par Qmerit; et pour 2) l'**offre de crédit d'installation**, le client assume l'entière responsabilité de tous les coûts associés à l'installation (y compris le permis) qui dépassent 1 500,00 \$, les deux devant être payés directement à l'installateur.

**ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL :** En remplissant le formulaire d'installation pour véhicule électrique et en le déposant, chaque client accepte pleinement et sans condition les présentes conditions générales comme règlement officiel de la promotion et convient en outre que les décisions de GM en ce qui a trait à la présente promotion sont sans appel et exécutoires pour toutes les questions liées à la promotion. Les présentes conditions générales constituent une entente (la présente « entente ») entre GM et le client. Elles constituent l'intégralité de l'entente entre les parties relativement à son objet et remplacent toutes les ententes et tous les accords antérieurs, qu'ils soient écrits ou non, et ne visent pas à conférer à toute personne autre que les parties, y compris tout créancier, des droits ou des recours en vertu des présentes.

**CONDITIONS GÉNÉRALES/DÉCHARGE :** En participant à la présente promotion, chaque client, accepte a) de dégager de toute responsabilité et à tenir franc de tout préjudice GM, le concessionnaire, Qmerit, l'installateur, ainsi que leurs sociétés affiliées, sociétés mères, filiales, agences de publicité et de promotion respectives, de même que leurs administrateurs, dirigeants, employés, représentants et mandataires anciens et actuels respectifs, et de toute responsabilité à l'égard de blessures, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit, envers des personnes ou des biens (y compris, mais sans s'y limiter, le décès, les réclamations fondées sur les droits à la publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée, ainsi que toute réclamation fondée sur une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers), découlant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, de votre participation à la présente promotion, à l'installation ou à toute activité connexe ou de votre acceptation, de votre possession, de votre utilisation, mauvaise utilisation ou non utilisation d'une prise de recharge à domicile. Sans limiter la portée

de ce qui précède, vous acceptez que GM ne peut être tenue responsable des actions, des recommandations ou de tout dommage causé par votre installateur ou attribuable à celui-ci. Le défaut de GM de faire appliquer une disposition des présentes conditions générales ne doit pas être interprété comme constituant une renonciation à cette disposition. GM peut annuler, mettre fin ou suspendre cette promotion son entière discrétion. Vous acceptez d'utiliser des signatures et des documents électroniques. Vous convenez que votre nom et votre signature seront apposés à la présente entente et qu'ils constitueront votre signature électronique dans la même mesure que si vous aviez utilisé votre signature écrite.

**Lois qui s'appliquent :** Le présent article s'applique dans toute la mesure permise par les lois qui s'appliquent, et il ne s'applique pas aux personnes qui résident au Québec. Toute préoccupation ou question se rapportant à l'élaboration, à la validité, à l'interprétation et au caractère exécutoire des présentes conditions générales, des droits et des obligations du client ou des droits et obligations de GM relativement à la promotion, est régie et interprétée selon les lois de la province de l'Ontario, sans donner effet à des règles sur le choix de loi applicable ou de conflit de droit (que ce soit dans la province de l'Ontario ou dans tout autre territoire) qui pourraient entraîner l'application des lois de tout territoire autre que la province de l'Ontario où ce contrat est réputé avoir été conclu.

**Fausse déclaration et fraude :** Votre participation à la promotion peut être annulée par GM, à son entière discrétion, si vous dissimulez des faits ou des circonstances importantes ou faites une fausse déclaration, y compris, mais sans s'y limiter, vos renseignements personnels, le véhicule admissible ou toute information fournie sur le formulaire d'installation pour véhicule électrique ou autrement.

**Non transférable :** Un client admissible ne peut céder ni transférer ses droits en vertu de la promotion en tout temps. Les droits en vertu de la promotion ne peuvent être transférés à tout acheteur ou locataire subséquent, ou à toute autre personne ou entité à qui le véhicule admissible est transmis par effet de la loi ou autrement, y compris, mais sans s'y limiter, la reprise de possession, le décès ou comme cadeau.

**Répercussions fiscales :** Tout bénéfice obtenu en vertu de la présente promotion peut être assujéti à des taxes fédérales, provinciales, territoriales ou locales. Si vous avez des questions au sujet des répercussions fiscales de la présente promotion, veuillez communiquer avec un conseiller fiscal.